



# ATTESTION BON COMPORTEMENT

Par **Coco47**, le **24/04/2016** à **19:07**

Bonsoir,

Une amie nous demande de lui fournir un document attestant de son bon comportement mental/intellectuel, ses nièces souhaitant qu'elle soit mise sous tutelle alors qu'elle ne veut absolument pas. C'est la présidente de notre club de Scrabble et elle ne présente pas de "symptômes" de "dérangements". Elle s'est juste fait arnaquer par une compagnie d'assurance frauduleuse, bien connue des autorités, les nièces ont sauté sur l'occasion...

Il y a t il des termes spécifiques à formuler dans notre attestation ?

Merci de l'aide que vous pourriez nous apporter.

Cordialement

Coco

Par **youris**, le **24/04/2016** à **19:57**

bonjour,

ce genre de témoignage de proches ne vaut pas grand chose.

une mise sous tutelle ne peut se faire qu'après un examen médical.

il faut donc que votre amie demande à son médecin traitant ou à un médecin spécialiste, l'établissement d'un certificat attestant de sa bonne santé mentale.

salutations

Par **Coco47**, le **25/04/2016** à **10:58**

Bonjour

Merci pour votre réponse très rapide. Je pense que notre amie a déjà une attestation médicale.

Meilleures salutations.